

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 02 août 2023	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	12(0.1)(a)(i-iii)	21 juil. 2023	26 juil. 2023
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Commentaires : Les bacs à sable qui se trouvent dans les parcs des nourrissons et deux ans n'ont pas de couverture.  Ceci avait une date limite du 31 juillet 2023 pour être conforme, mais reste encore non-conforme.	28(3)(a)	11 août 2023	

Commentaires généraux
Selon le document « Normes d'inspection sanitaire pour les garderies éducatives » de la santé publique, les bacs à sables ont besoin une couverture amovible pour qu'ils soient protégés de la contamination animale.

original signé par  
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 août 2023

Date

original signé par  
Karine Gasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 août 2023

Date